

GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 21 octobre 2022

Nos questions, nos remarques

Solidaires rappelle son opposition à cette réforme qui constitue un changement politique majeur du contrôle de la sécurité sanitaire dans notre pays avec notamment la privatisation des contrôles à la remise directe et des prélèvements des plans de surveillance et de contrôles.

Transfert SSA

Généralités

Quel est le calendrier précis des transferts point par point ? Le message du 11 octobre dernier évoquait :

- un retrait définitif (sic) de la DGCCRF de ces missions sera effectif au 1^{er} septembre 2023.
- à l'exception des missions de contrôles visant à vérifier le respect des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les établissements de remise directe, qui se poursuivront conjointement avec la DGAL, afin d'assurer un maintien de la pression de contrôle actuelle, jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

Quelques remarques

- Qu'est ce qui resterait après le 1^{er} septembre ?
- Quelle incidence pour les personnels de l'AC et en particulier de l'UA (transfert au 1^{er} janvier, au 1^{er} septembre ou au 31 décembre) ?
- Le nombre de prélèvements programmés en matière de contaminants semble avoir augmenté pour le PNE 2023. Est-ce que les agent-es CCRF devront avoir réalisé tous les prélèvements avant le 1^{er} septembre ? Est-ce qu'on leur demandera de continuer après le 1^{er} septembre 2023 ?
- Quel est le sens de ce « conjointement » pour les contrôles « remise directe » du deuxième semestre ?

Autre point, sur quelle base est calculé l'objectif de + 10 % de contrôles à la remise directe pour 2023 ? Est-ce que c'est que sur la base des contrôles DGAL + 10 % ou est-ce que c'est sur la base DGCCRF + DGAL ? Si c'est cette dernière option, quel est le nombre de contrôles DGCCRF retenus ?

Il n'est pas possible d'entendre que cela ne regarde que la DGAL, comme ce sont les collègues CCRF qui vont effectuer les contrôles en 2023, ils et elles sont concerné·es au premier chef.

Quid de la situation pour l'Outre-Mer mais aussi pour Paris ?

Quid des agents en mutualisation pour la partie CCRF ? Les réalités locales promettent de beaux moments de flottements sur le terrain...

Fonctionnement

D'ici à la date du transfert dans les services déconcentrés, qui assurera le pilotage en Centrale, puisque là le transfert se fera au 1^{er} janvier ?

A quand la suppression de la mise à disposition dans les textes ?

Pour **solidaires** durant la période de mise à disposition, il n'est pas question que la DGAL saisisse directement les DD, les consignes doivent impérativement passer par la DGCCRF.

Pour **solidaires** la saisie des données d'intervention SSA dans Resyral ne doit pas incomber aux personnels CCRF. Il s'agit en effet de saisies très lourdes qui de surcroît nécessitent des interventions de type audit et non de contrôles. Il en est de même concernant Alim confiance ! A la DGAL d'assumer ses choix politiques !!!

Question : la recherche de tromperie et de falsification dépend-elle de la sécurité sanitaire des aliments (cf. fiche de poste B dans le 03) ? Le secteur des eaux minérales et de sources est aussi concerné par le transfert de la sécurité sanitaire à la DGAL ? La DGS est-elle au courant que les ARS perdent le contrôle sanitaire des eaux ? (cf. fiche de poste B dans le 63).

Dans le message sur le PNE 2023, le bureau 1C indique : « *Il vous sera alors précisé l'activité qui restera à la charge des agents DGCCRF au cours de l'année 2023, et qui est nécessaire pour assurer la continuité de la mission et le tuilage avec les équipes de la DGAL.* »

Que signifie le « tuilage » ?

PNE 2023

Le PNE 2023 est sorti, et sa lecture est inquiétante pour les personnels : ce qui est demandé est délirant, c'est même anxiogène. **solidaires** ne croit pas aux promesses d'ajuster les objectifs à la baisse, l'année 2020 et le Covid ou la crise ETO ont déjà montré ce qu'il en était.

Ceci est vrai y compris pour les missions transférées. Le calibrage des TN contaminants est supérieur ou égal à celui de 2022 !

Le mail du bureau 1C précise : « *La réalisation des enquêtes SSA mobilisera encore une partie de vos ressources de manière transitoire en 2023, ce qui nécessitera un aménagement de la réalisation des enquêtes du PNE 2023. Une adaptation des enquêtes aux niveaux national et régional, hiérarchisant notamment les enquêtes relevant des priorités et orientations nationales sera proposée en cours d'année 2023, qui tiendra compte des départs effectifs d'agents et de la montée en charge de la DGAI.* », **solidaires** sait bien que ces promesses ne seront pas tenues !

Les objectifs du PNE 2023 sont en nombre d'établissements alors que les années précédentes, les objectifs étaient en nombre de visites. Pourquoi ce changement ? Comment seront pris en compte les contrôles de suivi d'avertissements, d'injonction, les contrôles de sites internet ?

Pour **solidaires** la DG doit faire un geste fort pour les personnels et réduire la voilure dès maintenant, et ensuite seulement ajuster à la hausse en cours d'année selon l'avancée du transfert et les réorganisations locales. Il n'est pas question de s'en remettre à un soi-disant pragmatisme dont la conséquence sera une pression insupportable sur les personnels, au bon vouloir des hiérarchies locales et des Préfet-es.

De même, les CPMM alimentaires prévus en 2023 doivent être reportés en 2024 (c'est possible réglementairement sur la base du règlement 2017-625 s'agissant de la fréquence de contrôles officiels type CPMM).

Personnel

Où en est l'arrêté de restructuration ?

Pour **solidaires** la FAQ doit être enrichie, une version mise à jour doit être publiée, avec la date de MAJ du document reprise pour savoir sur quelle version on est (la FAQ en ligne aujourd'hui parle encore de la publication des fiches de poste prévue pour le 6 octobre).

Pour les agent.es souhaitant changer de service :

- A quand les formations promises ?

- Quelle garantie d'avoir le temps de se préparer avant la nouvelle prise de poste ?
- Lors du dernier CT des DDI, il a été indiqué que les agent-es intéressé-es pour changer de ministère devaient se rapprocher du service RH du MASA pour connaître leurs futures conditions de rémunérations. A notre connaissance, aucune communication n'a été faite à ce sujet.
- Qui suivra les agent-es qui auront fait le choix de partir au MASA ?
- Quels sont les accompagnements individualisés qui pourront être mobilisés par les agent-es dans leurs démarches ?

Solidaires demande que les personnels aient bien toutes les cartes en main pour prendre sereinement les décisions qui s'imposent sur leur avenir professionnel.

Santé sécurité au travail – Risques psycho-sociaux

Comment la Direction Générale compte-t-elle gérer les impacts inévitables sur la motivation et le mal-être au travail du personnel de la CCRF ?

Sur l'aspect anxiogène et mal-être au travail, compte-tenu de la faiblesse, par endroits, du réseau de la Médecine de prévention de Bercy, quel accompagnement des agent-es est-il prévu ? Quelle évaluation la DG a-t-elle fait sur cet aspect et que va-t-elle mettre en place concrètement ?

SCL

Comment s'articulera le travail avec le SCL ?

Concernant les 2 ans de « garantie » donné au SCL pour l'analyse des échantillons relatifs aux missions transférées : 1^{er} janvier 2023 ou date de l'effectivité du transfert ?

Divers

Les collègues nous font part de difficultés pour être remboursés de leurs indemnités de repas :

- budgets correspondants pas arrivés dans les SGCD ;
- refus de rembourser les repas du midi sous prétexte que les collègues sont partis en contrôle à 9 h 30 ;